Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20260708-20261001-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-10-01

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 14
votants : 19

Séance du 8 juillet 2026

OBJET : résultats des appels d'offre marché fourniture de repas pour le restaurant scolaire, accueil périscolaire et accueil de loisirs

L'an deux mil vingt-six, le huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 1er juillet 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. FOULFOIN F, PERENNEZ G, BOIZARD L, PASCO G, LE BORGNE PY, ROUXEL D, OLLITRAULT S, CLEZIO P, RAFFRAY Y, QUERO S, LE CAER S, LE BONNIEC V, LE BOUFFOS R.

Absents excusés : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
JEGLOT B. qui a donné pouvoir à BOIZARD L.
JOUANNO L. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
TRENY C. qui a donné pouvoir à PASCO G.

Secrétaire de séance : ROUXEL D.

Gildas Pérennez rappelle qu'un avis d'appel public à la concurrence a été déposé en ligne sur le site de Mégalis ainsi que dans la presse pour la consultation suivante : « marché fourniture de repas pour le restaurant scolaire, accueil périscolaire et accueil de loisirs. »

Les entreprises ayant jusqu'au 3 juillet 2026 à 12h00 pour déposer leur offre, la commission d'adjudication des marchés s'est réunie le lundi 6 juillet 2026 pour leur ouverture et analyses.

Gildas Pérennez présente l'analyse des offres et informe que la commission d'adjudication a retenu l'offre de la société Convivio.
Le marché prendra effet au 1er septembre 2026.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de la commission et décide de retenir l'offre de la société Convivio à compter du 1er septembre 2026.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 9 juillet 2026

Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

La secrétaire de séance,